L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF

Commission des FINANCES

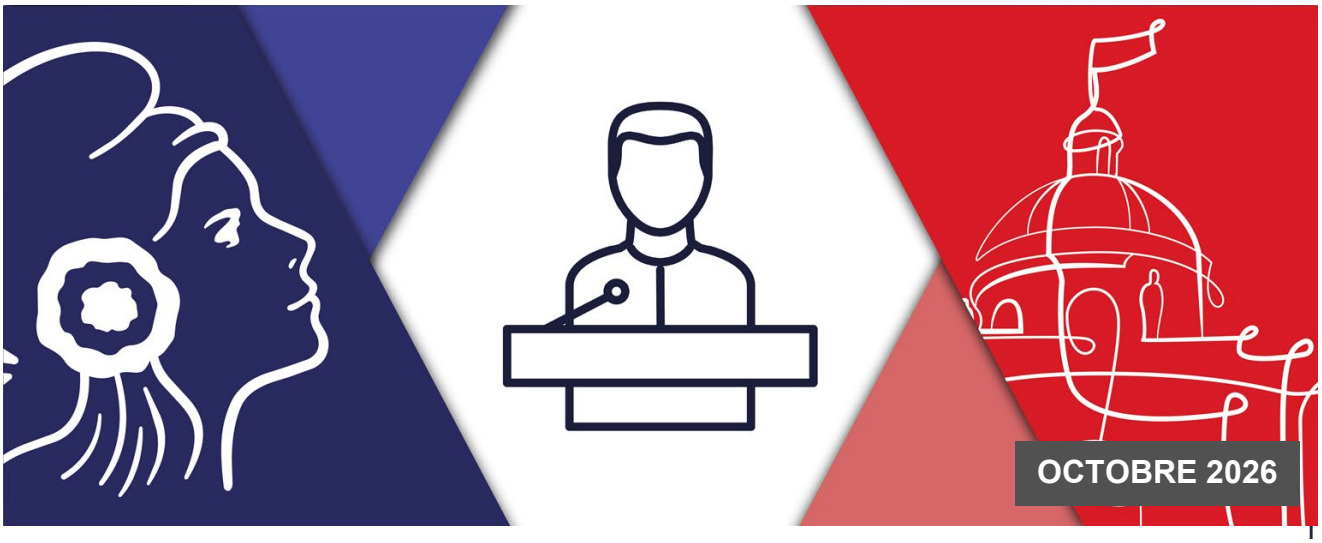
SÉNAT

Projet de loi de finances pour 2027
Mission « Direction de l'action du Gouvernement »
Budget annexe « Publications officielles et information administrative »

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit une diminution de **8,2 %** des crédits de la mission **« Direction de l'action du Gouvernement »** par rapport à la loi de finances initiale (LFI) pour 2026. Les crédits de paiement de la mission atteindraient **966,4 millions d'euros**. Pour autant, cette diminution est d'abord comptable : elle tient à l'inscription sur la mission « Défense » de **100,3 millions d'euros** de crédits consacrés au renseignement.

Hors ce mouvement, la trajectoire des crédits de la mission traduit **deux priorités**. D'un côté, les moyens de la **sécurité nationale** progressent dans un contexte de multiplication des cyberattaques contre des services de l'État. En particulier, les fonds spéciaux sont budgétés à un niveau plus proche de leur exécution réelle. De l'autre, les crédits du reste de la mission connaissent une diminution, qui traduit des efforts d'économies. La fusion du Haut-commissariat au plan et de France Stratégie, comme la vente de bâtiments publics, montrent que des économies réelles sont possibles. **Le rapporteur spécial salue ces efforts et encourage à les poursuivre.**

Par ailleurs, le **budget annexe « Publications officielles et information administrative »** resterait nettement excédentaire en 2027. Son excédent atteindrait **36,6 millions d'euros en 2027**, grâce au dynamisme des publications des annonces des entreprises. Pour autant, les investissements numériques doivent s'adapter à l'essor de l'intelligence artificielle, qui transforme l'accès des usagers à l'information publique.



I. La mission « Direction de l'action du Gouvernement »

La mission regroupe les crédits des services du Premier ministre (programme 129) et d'une dizaine d'autorités administratives indépendantes (programme 308). Le programme 129 concentre 85,5 % des crédits de la mission.

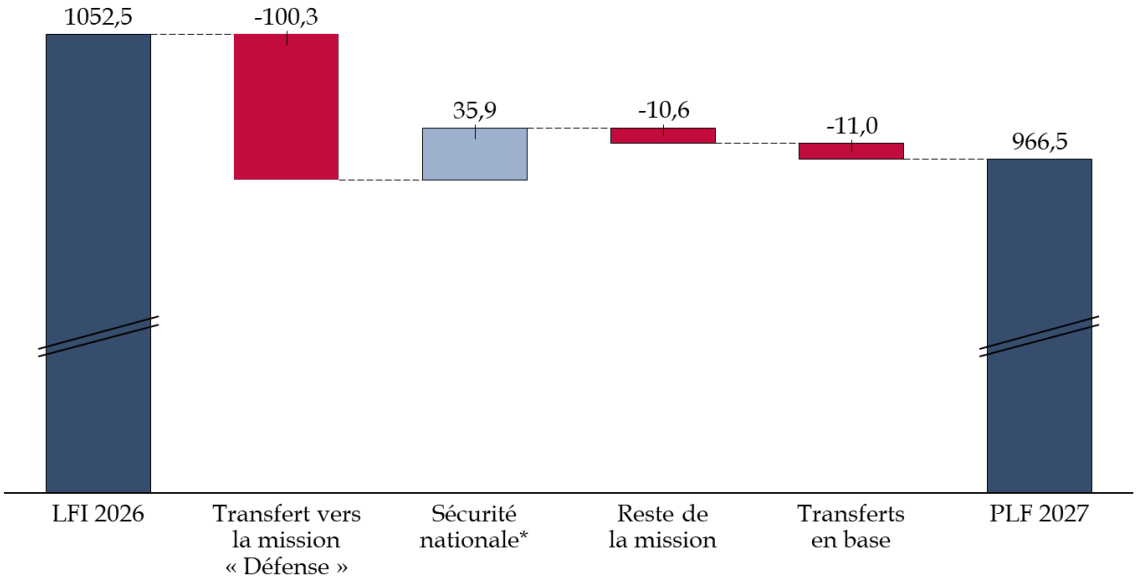
A. Un changement de budgétisation qui explique l'essentiel de la diminution des crédits de la mission

Les crédits des capacités techniques interministérielles, soit **100,3 millions d'euros**, sont désormais inscrits directement sur la **mission « Défense ».** Il s'agit de moyens techniques de renseignement mis en commun entre plusieurs services. En 2026, ces crédits avaient été votés sur le programme 129, puis transférés en cours d'année vers la mission « Défense ».

Le rapporteur spécial estime ce changement de budgétisation pertinent. Ces crédits étaient transférés chaque année vers la mission « Défense » en cours de gestion. Les inscrire directement là où ils sont dépensés rend le budget plus lisible et plus sincère.

Décomposition de l'évolution des crédits de la mission entre 2026 et 2027

(en millions d'euros, en CP)



*: la sécurité nationale correspond à l'action 02 « Coordination de la sécurité et de la défense » du programme 129, hors crédits inscrits sur la mission « Défense ». Cette hausse s'explique surtout par les fonds spéciaux (+33 millions d'euros) et par les dépenses de personnel (+ 2,8 millions d'euro)

Source : commission des finances, d'après les documents budgétaires

B. Outre ce changement, les crédits consacrés à la sécurité nationale progressent tandis que ceux du reste de la mission diminuent

À périmètre constant, les crédits du reste de la mission diminuent de 10,6 millions d'euros (- 1,7 %), dont 5,4 millions d'euros sur les dépenses de personnel. Selon les éléments transmis au rapporteur spécial, les crédits de personnel votés pour 2026 étaient d'ailleurs surévalués : sur les 316,9 millions d'euros votés pour le programme 129, 301,7 millions d'euros devraient être consommés.

À l'inverse, les crédits consacrés à la sécurité nationale augmentent de 35,9 millions d'euros (+ 11 %), hors crédits transférés à la mission « Défense ». Cette hausse tient surtout aux fonds spéciaux, qui financent notamment l'action de la direction générale de la sécurité extérieure. Ils passent de 66,5 à 99,5 millions d'euros. En 2026, le montant voté avait dû être

complété en cours d'année de 56 millions d'euros, dont 41 millions d'euros par la dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles. **Ces moyens sont d'autant plus nécessaires que les cyberattaques contre l'État se multiplient, comme l'ont montré celles subies par la DGFiP à l'été 2026, et que l'élection présidentielle de 2027 serait susceptible d'exposer les institutions à des risques d'ingérences étrangères.**

C. Des efforts d'économies à poursuivre

La fusion du Haut-commissariat au plan et de France Stratégie s'applique sur le plan budgétaire depuis le 1er janvier 2026. Le nouveau Haut-commissariat à la stratégie et au plan produit des études pour éclairer les choix publics à moyen et long terme. La fusion a permis de supprimer 15 emplois en deux ans. En 2027, l'économie atteint environ 1,7 million d'euros, hors départ du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). **Le rapporteur spécial s'en félicite, cela montre que la fusion d'organismes peut produire des économies.**

Le rapporteur spécial encourage à poursuivre la **rationalisation immobilière** des services du Premier ministre et des agences de la mission. Ces services ont longtemps été dispersés : ils occupaient jusqu'à 38 sites au milieu des années 2010. **Une grande partie d'entre eux a été regroupée entre 2016 et 2017 dans l'ensemble Ségur-Fontenoy**, dans le 7e arrondissement de Paris. En 2025, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) et la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) se sont installées dans des locaux communs. Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) a déménagé à Montreuil, ce qui réduit son loyer de 150 000 euros par an à partir de 2025. **En outre, les bâtiments devenus inutiles sont rendus à l'État puis vendus.** Le site du Cherche-Midi a ainsi été vendu pour 9 millions d'euros en 2025. Deux autres immeubles, libérés en 2026 et début 2027, devraient l'être à leur tour. Le rapporteur spécial sera attentif à leur vente, ainsi qu'à l'avenir de la tour Mercure, louée par le Secrétariat général à la défense nationale (SGDSN) dont le bail arrive à échéance.

II. Le budget annexe « Publications officielles et information administrative »

Le budget annexe comporte deux programmes : le programme 623 « Édition et diffusion », qui finance les activités de la DILA, et le programme 624 « Pilotage et ressources humaines ».

A. Un excédent en hausse, notamment du fait de la publication des annonces des entreprises

La direction de l'information légale et administrative (DILA) publie le Journal officiel et gère les sites Légifrance, service-public.fr et vie-publique.fr. **La DILA est financée presque entièrement par ses propres recettes.** 98 % d'entre elles proviennent des annonces légales, c'est-à-dire des avis que les entreprises et les acheteurs publics sont tenus de publier.

En 2027, les recettes sont estimées à 184,6 millions d'euros, soit en hausse de 5,3 % par rapport à l'année précédente. Cette hausse recouvre deux évolutions opposées. Les recettes du Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), qui publie les annonces relatives à la vie des entreprises, progressent de 15 %, pour atteindre 115 millions d'euros. D'autre part, celles du Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) diminuent de 7,7 %, à 60 millions d'euros. Depuis le 1er avril 2026, les acheteurs publics peuvent en effet passer davantage de marchés sans publicité.

Les dépenses restent stables, à **148,0 millions d'euros en CP** (+ 0,4 %). Les économies sur le fonctionnement et le personnel financent des investissements numériques. La DILA a par exemple quitté ses bureaux de Ségur-Fontenoy pour regrouper ses équipes sur son site de la rue Desaix. L'excédent du budget annexe atteindrait ainsi **36,6 millions d'euros en 2027, contre 27,9 millions d'euros en 2026.** Les excédents successifs s'accumulent dans la trésorerie du

budget annexe, qui devrait dépasser **1 milliard d'euros fin 2027.** Ces sommes sont déposées sur un compte au Trésor et intégrées à la trésorerie de l'État.

B. Des investissements numériques à adapter à l'essor de l'intelligence artificielle

Après une diminution de 37 % entre 2014 et 2024, les effectifs de la DILA augmentent de 5 ETP en 2027. Ces emplois devraient permettre de reprendre en interne des compétences numériques aujourd'hui confiées à des prestataires. Par ailleurs, la DILA investit dans un **programme de modernisation de la production des textes**, qui doit numériser toute la chaîne, de la rédaction des textes jusqu'à leur publication. Son coût total d'investissement est passé de 10 millions d'euros, selon l'estimation de 2022, à 23 millions d'euros, et sa mise en service complète est reportée à 2030.

Enfin, la fréquentation de service-public.fr devrait diminuer 683,5 millions de visites en 2025 à 605 millions en 2027. Depuis juillet 2026, Google affiche un résumé rédigé par l'intelligence artificielle en haut de ses résultats, ce qui réduit les clics vers le site. Aussi, l'accès direct aux bases de données de Légifrance par d'autres logiciels progresse fortement. Les contenus de la DILA restent donc utilisés, mais par d'autres canaux. Le rapporteur spécial sera attentif à ce que de nouveaux indicateurs permettent d'apprécier l'utilité des investissements numériques.

Réunie le 20 octobre 2026, sous la présidence de M. Thierry Cozic, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat l'adoption, sans modification, des crédits de la mission et du budget annexe.

POUR EN SAVOIR PLUS

La note de présentation



Thierry COZIC
Président
Sarthe
Socialiste, Écologiste et Républicain



Rodolphe ALEXANDRE
Rapporteur
Guyane
Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants

secretariat.finances@senat.fr 01.42.34.23.28 www.senat.fr